



appel unitaire initié par le Planning Familial, auquel se joint le NPA :

"Ce 28 mai démarre en Argentine une nouvelle campagne pour la légalisation de l'avortement. Des rassemblements ont lieu dans plusieurs pays. Aux Etats-Unis, plusieurs Etats viennent d'adopter de fortes restrictions à la possibilité d'avorter.

47 000 femmes meurent chaque année dans le monde des suites d'un avortement réalisé dans l'illégalité. C'est pour dénoncer ces graves atteintes aux droits des femmes que nous appelons à un rassemblement.

### **Solidarité avec les Argentines !**

En 2018, l'Argentine a vu déferler la "vague verte" pour obtenir la légalisation de l'avortement. Plus de 500 associations, des milliers de manifestant-e-s se sont mobilisé-e-s pour faire changer la loi et mettre fin aux avortements clandestins dangereux pour la santé des femmes. Malgré le poids du lobby anti-choix, de l'Eglise catholique, des évangélistes, le Parlement s'est prononcé pour la loi, mais le Sénat a fait blocage. Aujourd'hui le combat reprend, et les militantes argentines présentes en France pour accompagner le film *Que sea ley* demandent un soutien international.

### **Solidarité avec les Etats-Uniennes !**

Depuis le début de l'année, 28 Etats sur 50 ont voté quelque 300 nouvelles règles visant à restreindre le droit à l'avortement : ...

Par exemple :

- En Alabama : interdiction de l'IVG quelles que soient les circonstances.
- Au Missouri : jusqu'à 15 ans de prison pour la pratique d'une interruption de grossesse au-delà de 8 semaines de grossesse.
- En Géorgie : les embryons dotés d'une "personnalité juridique". Dès 6 semaines, les auteur-e-s d'une IVG (personnel médical comme les femmes elles-mêmes) pourraient se voir

accuser de meurtre.

Pour l'instant, l'arrêt de la Cour Suprême (Roe v. Wade) garantit le droit à avorter sur tout le territoire américain et devrait permettre d'invalider certaines de ces lois. Mais cette série d'attaques sans précédent vise justement à remettre en cause cet arrêt historique.

## **Partout, nous pouvons agir pour la reconnaissance de l'avortement comme un droit fondamental**

En Europe, de grandes disparités existent selon les législations. L'avortement est interdit à Malte ; il n'est possible qu'avec d'énormes restrictions en Pologne et en Hongrie ; son accès est très limité en Italie où 80 % des médecins mettent en avant la clause de conscience. En Grèce, en Bavière, c'est le manque de services adaptés qui entrave l'accès à l'avortement.

En France, l'IVG est légal jusqu'à la 12ème semaine de grossesse mais la fermeture de 150 centres d'IVG ces dernières années et les multiples restructurations hospitalières ont rendu son accès difficile dans certains territoires, ou à certaines périodes. Trop souvent, les femmes sont culpabilisées, et la "double clause de conscience" fait de l'IVG un acte à part.

Les droits sexuels sont des droits fondamentaux.

### **Nous revendiquons :**

- Des législations qui garantissent le droit à l'IVG et des conditions d'accès sûres : services de proximité, accueil sans jugement, respect du choix de la méthode, remboursement des soins...
- Des programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle, des politiques de prévention en matière d'IST.
- Des politiques de lutte contre les violences (violences sexuelles, violences conjugales, violences contre les personnes LGBTQI...), contre les discriminations, contre les inégalités sociales de santé.
- La PMA pour toutes."